

## Maule, le 19 janvier 2023 ARRETE D'INTERDICTION D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DU SAINT VINCENT

Liberre Egalité Fratornité

## Arrêté n° 2024-022

Nous, Olivier LEPRETRE, Premier-Adjoint de la commune de Maule

Vu les articles L 131.2, et L 131.7 du Code des Communes, Considérant qu'il importe de prévenir par des précautions convenables tout accident, Considérant que les conditions climatiques rendent les terrains impraticables

Vu l'état du terrain,

## ARRETONS

ARTICLE 1 - Il est interdit, LE SAMEDI 20 JANVIER 2024 ET LE DIMANCHE 21 JANVIER 2024, de jouer sur les terrains de football du Saint-Vincent

**ARTICLE 2** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet de Saint Germain-en-Laye,
- Monsieur CACHIA et Monsieur François LEGUERRIER (gardien Radet)
- DISTRICT DE FOOTBALL DES YVELINES 41, Avenue des 3 Peuples – Bâtiment D 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX FAX – 01 80 92 80 31
- Match et entrainement du week end du 20 et 21 janvier 2024

Pour toutes les équipes

- 1 exemplaire aux Services Technique Municipaux
- 1 exemplaire aux gardiens
- 1 exemplaire sera conservé en archives Mairie

Olivier LEPRETRE 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la Mairie de Maule

Hôtel de Ville